

Formation “Structurer sa démarche RSE, en route vers la labellisation”

Public :

Toutes personnes identifiées par l'entreprise comme pouvant mener le projet RSE de l'entreprise.

Prérequis :

Aucun.

Durée de formation :

92 heures

Inscription et contact :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 59 96 93 81 ou par e-mail via l'adresse contact@solutiontransition.fr

Personne référente :
Aurélia ZENOU

Objectifs :

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure de :

- Comprendre et structurer l'existant.
- Identifier qui est impliqué dans l'aventure RSE de l'entreprise et comment.
- Déterminer les enjeux clés et les décliner en actions RSE.
- Valoriser vos actions grâce à la communication interne et externe.

Tarif :

7000.00 € HT

Programme de formation détaillé

Module 1 : #Diagnostic

- Conférence RSE : comprendre de quoi on parle et vers où on va, la labellisation
- Atelier SWOT : forces, faiblesses, opportunités et menaces qui vont structurer la démarche RSE - Décider vers quel label nous choisissons d'aller
- Administration du questionnaire RSE : état des lieux des actions RSE déjà entreprises chez l'entreprise.
- Évaluer le niveau de maturité d'une organisation vis-à-vis des enjeux du développement durable et positionner son entreprise vis à vis du marché

Module 2 : #Engagement des parties prenantes

- Fresque du climat : vos salariés sont la partie prenante la plus stratégique. Déployer une fresque du climat permet de les sensibiliser, de les impliquer, et de communiquer sur le lancement de votre démarche RSE
- L'intelligence collective au service de mes enjeux - coconstruire un plan d'action et intégrer les parties prenantes
- Cartographie des parties prenantes : cette analyse permettra de cartographier l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise sur deux critères : leur implication et leur importance.
- Formalisation du dialogue : déterminer le bon niveau de dialogue associé à chaque partie prenante, ainsi que les outils de communication qui leur permettront d'être associé au projet RSE de l'entreprise.
- Embarquer les salariés dans la mission de l'entreprise et les projeter vers la labellisation

Module 3 : #Structuration du plan d'action

- Analyse du bilan carbone : comprendre les résultats de votre bilan carbone et avoir des clés de communication pour les intégrer au plan d'action
- Analyse de matérialité, atelier en intelligence collective : utiliser les résultats du diagnostic pour déterminer les enjeux clés qui vont structurer le plan d'action.
- Formalisation du plan d'action : déterminer les enjeux stratégiques et les décliner en objectifs S.M.A.R.T et en actions RSE

Module 4 : #Communication et valorisation

- Comprendre comment valoriser ses actions RSE - passées et à venir
- Votre raison d'être avec l'Ikigai : atelier en intelligence collective
- Articuler de manière concise et inspirante la mission fondamentale de l'entreprise, définissant son impact sociétal et sa contribution positive à la société
- Définition du plan de communication interne et externe : définir comment l'entreprise doit communiquer sur ses engagements et ses valeurs pour permettre au public de les associer à son image et former les managers/directeurs au plan de communication

Les formatrices

Aurélia ZENOU
Manager de la Stratégie Climat

Formatrice à l'économie de l'environnement, à la mesure de l'impact et à la transition énergétique
Expérience de 6 ans dans les énergies renouvelables
Ingénieur de formation
Plus d'informations :
<https://www.linkedin.com/in/aureliaz/>

Neige NICOLAS
Consultante en RSE

Formatrice à la RSE et à l'ISO 14001
Animatrice d'ateliers d'éducation à l'environnement et au développement durable
Expérience de 4 ans dans les énergies renouvelables
Commerciale de formation
Plus d'informations :
<https://www.linkedin.com/in/neigen/>

Formation “Structurer sa démarche RSE, en route vers la labellisation”

Moyen et modalité :

Formation action tout au long de la mission

- Documents supports accessibles via Google Drive
- Travail de cas concrets
- Quiz et ressources supplémentaires sur Google Drive
- Mise à disposition en ligne de cas pratiques et exemples inspirants tout au long de la formation et à son terme
- Usage de l'intelligence collective

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. De plus, en fonction des demandes, nous mettrons tout en œuvre pour nous tourner vers les partenaires spécialisés.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et un accompagnement seront réalisés tout au long de la formation.

La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation

Évaluation du besoin :

Une réunion de cadrage sera proposée pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Accessibilité numérique :

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de Solution Transition en matière d'accessibilité numérique.

Responsable accessibilité numérique

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, Solution Transition a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

Handicap :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Partenaire handicap :

APSH34 - Espace Louis Viala

284 avenue du professeur Jean-Louis Viala

34193 Montpellier Cedex 5

Tél. : 04 67 40 74 40

Formation “Structurer sa démarche RSE, en route vers la labellisation”

Conditions générales de vente

Modalités de règlement.

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation.

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure.

Dans le cadre de ses prestations de formation, Solution Transition est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. Solution Transition ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Solution Transition, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Solution Transition.

Devis et attestation.

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par Solution Transition au Client.

Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à Solution Transition par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Solution Transition, l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, Solution Transition remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Solution Transition lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.

Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.

Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright.

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Solution Transition pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Solution Transition. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations. Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

Solution Transition, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Solution Transition au Client. Solution Transition s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Solution Transition comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise Solution Transition à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Solution Transition

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Solution Transition ou par voie électronique à : Solution Transition. En particulier, Solution Transition conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, Solution Transition s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Montpellier sera seul compétent pour régler le litige.